

227  
page 13

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE  
DE  
MEAUX



Ordonnance de Référé du 13 Juillet 2000  
Chambre 1  
Affaire 00/00389  
N° 410/00

Affaire : Compagnie AXA ASSURANCES  
c/ SA SAFAR - LES MUTUELLES DU MANS ASSURANCES

RAPPORT PRÉALABLE

Alain BRANCAS

*Expert en Estimations Immobilières près la Cour d' Appel de Paris*

32, Rue de Strasbourg - 93200 SAINT DENIS - Tél : 01 48 20 82 98  
Télécopieur : 01 48 09 05 75 E-mail : ALAINBRANCAS@aol.com

## VII - RECAPITULATIF

Valeur construction totale	4 954 750 €
Valeur construction hors dalle	4 621 000 €
<b>Matériel</b>	
Montant total	6 200 246,98 €
Montant du matériel après déduction du cout des factures aux fournisseurs	5 767 000,57 €
Facturation fournisseurs	12 868,86 €
Estimation des couts pour la mise en place des matériels	416 607,19 €
Divers (voir observations sur la dernière colonne)	3 770,37 €

*Une copie du rapport préalable est adressée aux Avocats des Parties.  
A chaque envoi, est jointe une copie de ce rapport préalable destinée aux  
parties étant intervenues aux opérations d'expertise.  
Nous laissons à l'appréciation des Avocats soit de convoquer leur client  
pour leur donner connaissance de ce rapport préalable, soit de leur  
adresser un exemplaire.  
Parallèlement nous demandons aux Avocats de nous faire part de leurs  
observations éventuelles avant le 20 février prochain.  
Si un dire est effectué par l'une des parties, il y sera répondu par rapport  
séparé.*

FAIT A SAINT-DENIS, LE 17 JANVIER 2003  
RAPPORT ÉTABLI SUR TREIZE PAGES  
ET QUARANTE-NEUF PAGES D'ANNEXES.

